

MAIRIE DE SOLIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

N°2026ARR0108/

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 septembre 2025 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE,

Article 1 : A compter du 1^{er} octobre 2026, l'éclairage public sera éteint la nuit de 22h30 à 6 heures du matin dans le centre Bourg.

Article 2 : Le Maire de Solignac est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : La commune de Solignac est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Chef de Brigade de Gendarmerie de Solignac
- SAMU
- SDIS
- TCL
- Transports scolaires
- Direction de la propreté LIMOGES METROPOLE
- La Carrière de Condat

SOLIGNAC, le 21 septembre 2026

Par délégation du Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE SOLIGNAC' with a five-pointed star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'David Chantereau'. The signature is written in a cursive style.

David CHANTEREAU